Appel à projets « reNature 2 – restaurer la biodiversité »

Règlement et guide pratique

A propos du présent appel à projets :

Le but de l'appel à projets (AAP) « reNature 2 » est de renforcer les actions en faveur de la préservation et de l'amélioration de la biodiversité au Luxembourg. L'appel vise à soutenir des actions concrètes qui protègent la biodiversité et favorisent la conservation durable des ressources naturelles. L'appel ambitionne des actions positives et concrètes, dans un esprit constructif et en mettant l'accent sur des projets dont la pérennité environnementale est plus affirmée.

Qui peut soumettre un projet ?

L'appel à projets est ouvert exclusivement à des personnes morales et institutions ne poursuivant pas de but lucratif exerçant leur activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Sont éligibles comme porteurs de projet les :

- Asbl (associations sans but lucratif), y inclus des nouvelles associations constituées ad hoc pour répondre au présent AAP
- Fondations
- Établissements publics
- Sociétés disposant du statut SIS (Société à Impact Sociétal) avec 100 % des parts d'impact
- Lycées, universités, écoles fondamentales et toute autre institution d'éducation formelle ou non-formelle

Ne sont pas éligibles

- Les sociétés commerciales
- Les ministères et administrations publiques
- Les communes
- Les personnes privées agissant à titre individuel

A. Champs thématiques

Le présent appel à projets souhaite encourager la réalisation de **toute action qui vise à protéger et/ou améliorer la biodiversité à Luxembourg**.

Les projets soumis doivent s'inscrire dans **un des champs thématiques** suivants :

1. Agriculture
2. Espèces animales
3. Eau, rivières, lacs, étangs (tout corps aquatique)
4. Insectes et pollinisateurs
5. Espèces végétales
6. Sensibilisation

1. Agriculture

- Formation à des pratiques agricoles durables et résilientes
- La création et/ou le maintien de vergers ou de jardins maraîchers qui respectent les règles de la permaculture et biodiversité
- La lutte contre les pesticides
- La préservation de la biodiversité des sols
- Projets de jardins partagés et d'autosuffisance alimentaire
- Soutien à l'agriculture régénératrice et l'agriculture urbaine
- Soutien aux forêts alimentaires (agroforesterie combinant arbres fruitiers et cultures)

2. Espèces animales

- L'amélioration des conditions de vie des animaux sauvages dans les milieux urbains et péri-urbains
- La lutte contre la destruction des habitats naturels et la création des habitats refuges (par exemple la construction de nichoirs)
- La lutte contre les espèces invasives
- La protection d'espèces d'animaux en danger d'extinction, menacées ou vulnérables sur le territoire luxembourgeois

3. Eau, rivières, lacs, étangs (tout corps aquatique)

- La création des ouvrages végétalisés spécifiquement dédiés au stockage des eaux pluviales, comme les noues ou les jardins de pluie
- La lutte contre l'imperméabilisation des sols
- La lutte contre la pollution de l'eau
- La préservation et/ou la création des zones humides

4. Insectes et pollinisateurs

- La création de nouveaux habitats pour des pollinisateurs et insectes
- La lutte contre la pollution lumineuse en lien avec la perte de biodiversité animalière et végétale
- Soutien aux pratiques d'apiculture durable

5. **Espèces végétales**
   - La création des espaces arborés qui atténuent la température dans les îlots de chaleur urbaine
   - La lutte contre les plantes invasives
   - La plantation ou sauvegarde des « tiny forests » ou des « forêts comestibles »
   - La protection des plantes menacées de disparition ou rares
   - La restauration des écosystèmes dégradés
   - La restauration ou création d'espaces verts ou écosystèmes en milieu rural et urbain
   - La végétalisation des toitures, terrasses et murs verticaux

6. **Sensibilisation**
   - Ateliers pratiques autour du sujet de la protection de l'environnement
   - Lancement d'une campagne de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, articulée autour d'actions concrètes, mesurables et avec un impact. Avec une attention particulière pour des campagnes qui comportent un message positif et qui touchent un public cible généralement pas atteint ou qui ne se sent pas concerné par le thème de la biodiversité
   - Programmes éducatifs dans les écoles

L'appel à projets ne vise pas : les animaux domestiques, les animaux exotiques, le tri des déchets, des projets d'économie circulaire, le gaspillage alimentaire ou des projets de recherche scientifique.

Informations importantes :

- Les projets doivent impérativement avoir lieu au Luxembourg
- Le financement de l'Œuvre n'excédera pas la durée maximale de 24 mois
- Le montant maximal pouvant être sollicité auprès de l'Œuvre est fixé à 50.000 € par projet
- Les projets soumis seront traités par un jury ad hoc, qui évaluera les dossiers selon les critères suivants :
  - La pertinence du projet
  - La viabilité du projet
  - Le rapport efficience / coût
  - L'impact et la durabilité du projet

B. Soumission du dossier de candidature

Tous les dossiers de candidatures doivent être soumis électroniquement via le site internet https://financement.oeuvre.lu/

Les dossiers peuvent être soumis **à partir du 13 octobre 2025 jusqu'au 15 décembre 2025.**

Une même organisation peut soumettre plusieurs projets.

C. Le jury de sélection des demandes

L'Œuvre a décidé de mettre en place un jury de sélection ad hoc qui est composé de membres du Conseil d'administration et de membres du Comité Consultatif Environnement.

Les membres du jury sont :

- M. Roby Biwer
- M. David Glod
- Mme Daniela Noesen
- M. Max Holz
- Mme Joy Mentgen
- M. Jacques Pir

En cas de conflit d'intérêt d'un ou de plusieurs membres du jury et/ou du Conseil d'administration dans un dossier, ce- ou ces-derniers sont obligés de déclarer ce conflit d'intérêt au Président du Jury ou du Conseil d'administration et s'abstiendront dans la discussion et la prise de décision dans ce dossier. Ceci sera acté dans les procès-verbaux respectifs.

Le jury fera une recommandation au Conseil d'administration de l'Œuvre qui prendra la décision finale.

Le Conseil d'administration est souverain dans sa prise de décision.

Les décisions du Conseil d'administration seront communiquées le 04/02/2026. Les décisions seront ensuite communiquées par écrit aux candidats.

D. Exclusions

Les dossiers qui contiennent des informations erronées seront exclus d'office.

E. Réserves

L'Œuvre se réserve le droit d'adapter à tout moment les termes de ce règlement. Dans ce cas, elle communiquera aux candidats la teneur des changements effectués.

F. Engagement des porteurs de projets retenus

Les porteurs de projets retenus s'engagent à :

- dédier le montant de l'aide uniquement au projet sous rubrique ainsi qu'aux activités prévues dans le descriptif,
- ne pas recourir à un double financement pour les mêmes dépenses,

- procéder à une évaluation de l'impact du projet par le biais de rapports intermédiaires (applicable aux projets avec un versement en plusieurs tranches) et d'un rapport final (applicable à tous les projets),

- rembourser l'aide accordée en cas de non-réalisation du projet ou rembourser le solde non-utilisé lorsque les dépenses réelles du projet seront inférieures par rapport aux prévisions budgétaires.

- apposer le logo de l'Œuvre Nationale (téléchargeable sous oeuvre.lu/logo) sur tous les supports de communication en relation avec le projet soutenu.

G. Calendrier

- 13/10/2025 lancement de l'appel à projets
- 15/12/2025 date limite pour la soumission des dossiers
- 26/01/2026 délibération et proposition du jury
- 04/02/2026 décision du Conseil d'administration
- Février 2026 communication envers les participants
- Mars 2026 versement des montants attribués dès réception par l'Œuvre des lettres de confirmation signées par les porteurs et porteuses de projets retenus.

Contact et informations sur l'appel à projets

Pour toute question spécifique, dépassant le cadre des informations figurant dans le présent guide pratique, veuillez contacter :

Petra Penders
Coordinatrice de projets
petra.penders@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 707

Romain Kochanowicz
Coordinateur de projets
romain.kochanowicz@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 715